

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE FRETIN

Numéro SIRET : **21590256000014**

POSTE COMPTABLE : LE COMPTABLE DU TRESOR

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2017

Code INSEE 59256	VILLE DE FRETIN BUDGET COMMUNAL	CA 2017
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61,74%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	82,86	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	29,12%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 265 819,69	G 5 244 278,33
	Section d'investissement	B 1 663 544,48	H 1 506 733,17
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 882 879,73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 1 108 764,91 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		5 929 364,17 = A+B+C+D	8 742 656,14 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 034 607,29	L 139 558,82
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 2 034 607,29	= K+L 139 558,82
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 265 819,69	= G+I+K 6 127 158,06
	Section d'investissement	= B+D+F 3 698 151,77	= H+J+L 2 755 056,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 963 971,46	= G+H+I+J+K+L 8 882 214,96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 034 607,29	L 139 558,82
13	Subventions d'investissement	0,00	139 558,82
21	Immobilisations corporelles	784 509,85	0,00
127	Rénovation éclairage public	10 436,28	
148	Espace restauration et loisirs	137 662,95	
159	réhabilitation ateliers tech	190 136,56	
160	couverture et désamiantage	3 000,00	
164	Réhabilitation "site pasteur"	6 390,40	
166	Réhabilitation ferme "Houzé"	163 388,32	
169	Vidéoprotection	150 000,00	
170	Extension Ecole Maternelle	349 286,20	
171	Vestiaires football	239 796,73	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 713 080,00	1 279 249,74	0,00	0,00	433 830,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 626 100,00	2 590 243,57	0,00	0,00	35 856,43
014	Atténuations de produits	48 596,00	48 596,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 870,00	244 750,93	0,00	0,00	24 119,07
Total des dépenses de gestion courante		4 656 646,00	4 162 840,24	0,00	0,00	493 805,76
66	Charges financières	54 000,00	49 435,46	0,00	0,00	4 564,54
67	Charges exceptionnelles	36 500,00	1 363,99	0,00	0,00	35 136,01
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 751 146,00	4 213 639,69	0,00	0,00	537 506,31
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 193 208,49				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	52 180,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 193 208,49	52 180,00			1 141 028,49
TOTAL		5 944 354,49	4 265 819,69	0,00	0,00	1 678 534,80
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	70 000,00	112 306,21	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	262 975,00	325 133,60	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 499 409,00	4 502 915,99	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	148 966,00	167 383,39	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	46 320,00	46 439,86	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		5 027 670,00	5 154 179,05	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 321,00	54 095,52	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 042 991,00	5 208 274,57	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	18 483,76	36 003,76			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		18 483,76	36 003,76			0,00
TOTAL		5 061 474,76	5 244 278,33	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 882 879,73				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 000,00	13 687,10	0,00	312,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 109 101,25	280 252,31	784 509,85	44 339,09
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 646 034,11	1 203 979,89	1 250 097,44	191 956,78
	Total des dépenses d'équipement	3 769 135,36	1 497 919,30	2 034 607,29	236 608,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 000,00	120 368,16	0,00	631,84
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	121 000,00	120 368,16	0,00	631,84
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 890 135,36	1 618 287,46	2 034 607,29	237 240,61
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	18 483,76	36 003,76	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	9 253,26	9 253,26	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 737,02	45 257,02	0,00	0,00
	TOTAL	3 917 872,38	1 663 544,48	2 034 607,29	219 720,61
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	556 676,00	417 117,18	139 558,82	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 583,31	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	556 676,00	423 700,49	139 558,82	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	87 000,00	92 809,70	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	928 789,72	928 789,72	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	34 180,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 049 969,72	1 021 599,42	0,00	28 370,30
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 606 645,72	1 445 299,91	139 558,82	21 786,99
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 193 208,49	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	52 180,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	9 253,26	9 253,26	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 202 461,75	61 433,26	0,00	1 141 028,49
	TOTAL	2 809 107,47	1 506 733,17	139 558,82	1 162 815,48
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016	1 108 764,91			

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 713 080,00	1 279 249,74	0,00	0,00	433 830,26
6042	Achats prestations de services (autres que terrains é	400 000,00	399 174,71	0,00	0,00	825,29
60611	Eau et assainissement	30 000,00	32 031,91	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	210 000,00	165 273,03	0,00	0,00	44 726,97
60613	Chauffage urbain	70 000,00	12 290,09	0,00	0,00	57 709,91
60621	Combustibles	150,00	61,81	0,00	0,00	88,19
60622	Carburants	13 000,00	9 135,08	0,00	0,00	3 864,92
60623	Alimentation	85 000,00	74 145,70	0,00	0,00	10 854,30
60624	Produits de traitement	7 000,00	4 226,26	0,00	0,00	2 773,74
60628	Autres fournitures non stockées	139 000,00	75 411,41	0,00	0,00	63 588,59
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	6 341,94	0,00	0,00	3 658,06
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	5 623,84	0,00	0,00	1 376,16
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	5 037,49	0,00	0,00	9 962,51
60636	Vêtements de travail	10 000,00	6 962,60	0,00	0,00	3 037,40
6064	Fournitures administratives	16 000,00	10 456,51	0,00	0,00	5 543,49
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiati	6 780,00	6 776,17	0,00	0,00	3,83
6067	Fournitures scolaires	20 000,00	18 081,64	0,00	0,00	1 918,36
6068	Autres matières et fournitures	1 200,00	811,81	0,00	0,00	388,19
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	15 910,89	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	36 000,00	16 962,36	0,00	0,00	19 037,64
61521	Terrains	9 000,00	7 333,32	0,00	0,00	1 666,68
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	43 000,00	11 113,06	0,00	0,00	31 886,94
615231	Entretien et réparations voiries	90 000,00	47 307,03	0,00	0,00	42 692,97
61551	Matériel roulant	20 000,00	11 571,66	0,00	0,00	8 428,34
61558	Autres biens mobiliers	54 000,00	37 988,64	0,00	0,00	16 011,36
6156	Maintenance	65 000,00	43 371,12	0,00	0,00	21 628,88
6161	Assurance multirisques	20 000,00	15 756,16	0,00	0,00	4 243,84
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	3 820,81	0,00	0,00	2 179,19
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	5 733,33	0,00	0,00	4 266,67
6188	Autres frais divers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 400,00	1 500,36	0,00	0,00	899,64
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	2 580,00	0,00	0,00	3 420,00
6228	Divers	57 000,00	21 952,99	0,00	0,00	35 047,01
6231	Annonces et insertions	4 000,00	8 488,80	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	85 000,00	74 991,58	0,00	0,00	10 008,42
6233	Foires et expositions	22 000,00	17 672,39	0,00	0,00	4 327,61
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	15 925,72	0,00	0,00	4 074,28
6238	Divers	700,00	566,00	0,00	0,00	134,00
6247	Transports collectifs	29 000,00	21 045,28	0,00	0,00	7 954,72
6251	Voyages et déplacements	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	7 367,32	0,00	0,00	2 632,68
6262	Frais de télécommunications	31 000,00	24 325,15	0,00	0,00	6 674,85
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	398,02	0,00	0,00	601,98
6281	Concours divers (cotisations...)	13 000,00	12 145,37	0,00	0,00	854,63
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois commu	2 500,00	607,50	0,00	0,00	1 892,50
6288	Autres services extérieurs	14 000,00	14 988,50	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	9 500,00	5 651,41	0,00	0,00	3 848,59
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	332,97	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 626 100,00	2 590 243,57	0,00	0,00	35 856,43
6331	Versement de transport	28 812,00	28 113,63	0,00	0,00	698,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00	6 928,69	0,00	0,00	571,31
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	28 000,00	25 064,61	0,00	0,00	2 935,39
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	4 600,00	4 215,31	0,00	0,00	384,69
6411	Personnel titulaire	1 390 000,00	1 401 948,30	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	362 988,00	319 820,88	0,00	0,00	43 167,12
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	1 953,98	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	275 000,00	265 696,81	0,00	0,00	9 303,19
6453	Cotisations aux caisses de retraite	395 000,00	391 428,96	0,00	0,00	3 571,04
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	22 000,00	20 168,40	0,00	0,00	1 831,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00	100 243,78	0,00	0,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	110,02	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	4 580,00	0,00	0,00	420,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	14 000,00	13 651,64	0,00	0,00	348,36
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	4 793,56	0,00	0,00	3 206,44
6488	Autres charges	200,00	1 525,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	48 596,00	48 596,00	0,00	0,00	0,00
73916	Prél. contribution pour le redressement des finances	48 596,00	48 596,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 870,00	244 750,93	0,00	0,00	24 119,07
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, lo	14 000,00	12 829,87	0,00	0,00	1 170,13
6531	Indemnités	67 000,00	65 889,38	0,00	0,00	1 110,62
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 767,03	0,00	0,00	232,97
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 500,00	6 150,18	0,00	0,00	349,82
6535	Formation	4 870,00	520,00	0,00	0,00	4 350,00
65548	Autres contributions	58 000,00	56 086,68	0,00	0,00	1 913,32
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	2 494,91	0,00	0,00	505,09
657362	CCAS	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	62 000,00	48 012,88	0,00	0,00	13 987,12
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 656 646,00	4 162 840,24	0,00	0,00	493 805,76
66	Charges financières (b)	54 000,00	49 435,46	0,00	0,00	4 564,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 000,00	49 435,46	0,00	0,00	4 564,54
67	Charges exceptionnelles (c)	36 500,00	1 363,99	0,00	0,00	35 136,01
6713	Secours et dots	1 000,00	438,96	0,00	0,00	561,04
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gc	1 000,00	925,03	0,00	0,00	74,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	31 500,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	4 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 751 146,00	4 213 639,69	0,00	0,00	537 506,31
023	Virement à la section d'investissement	1 193 208,49	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(0,00	52 180,00			0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	18 003,00			0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées €	0,00	34 177,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 193 208,49	52 180,00			1 141 028,49
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 193 208,49	52 180,00			1 141 028,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 944 354,49	4 265 819,69	0,00	0,00	1 678 534,80
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	70 000,00	112 306,21	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	70 000,00	112 306,21	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	262 975,00	325 133,60	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	100,00	300,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	3 046,67	0,00	0,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 800,00	1 865,79	0,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	75,00	75,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	6 000,00	6 567,60	0,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	197,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	30 000,00	49 877,55	0,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'éducation	180 000,00	208 094,04	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	43 000,00	55 109,95	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 499 409,00	4 502 915,99	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 614 770,00	1 617 624,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 530 748,00	2 530 748,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	95 041,00	95 041,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	3 496,00	3 496,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	29 018,00	25 827,00	0,00	0,00	3 191,00
7323	Reversement du prélèvement de l'Etat sur le PBJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	13 000,00	13 908,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	97 229,00	97 452,15	0,00	0,00	0,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	54 557,00	52 172,49	0,00	0,00	2 384,51
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de	61 400,00	65 626,35	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	148 966,00	167 383,39	0,00	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	6 299,23	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	95 704,00	112 922,49	0,00	0,00	0,00
748314	Dotations uniques compensations spécifiques taxes professionnelles	5 385,00	1 676,00	0,00	0,00	3 709,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes	4 982,00	4 324,00	0,00	0,00	658,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes	27 895,00	27 895,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	15 000,00	14 266,67	0,00	0,00	733,33
75	Autres produits de gestion courante	46 320,00	46 439,86	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	45 604,26	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	6 320,00	835,60	0,00	0,00	5 484,40
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		5 027 670,00	5 154 179,05	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 321,00	54 095,52	0,00	0,00	0,00
7711	Dépenses et pénalités perçues	5 000,00	7 142,16	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 321,00	3 878,28	0,00	0,00	6 442,72
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	176,34	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	34 660,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	8 238,74	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 042 991,00	5 208 274,57	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	18 483,76	36 003,76			0,00
722	Immobilisations corporelles	18 483,76	18 483,76			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en	0,00	17 520,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 483,76	36 003,76			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 061 474,76	5 244 278,33	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		882 879,73				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 975 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 975 000,00									
2006 0074	Agence CAISSE D'EPARGNE (débit d'office)	13/12/2006		01/09/2007	450 000,00	F		4.25	4.25		A	C	N	A-1
8063469/16275	Agence CAISSE D'EPARGNE (débit d'office)	14/11/2011		25/02/2012	500 000,00	F		4.75	4.75		T	P	N	A-1
99148315090	Agence CR CREDIT AGRICOLE MUTUEL	04/11/2011		01/03/2012	525 000,00	F		4.74	4.74		T	X	N	A-1
1233982	Agence CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/11/2012		01/06/2013	500 000,00	R		3.99	3.23992		T	C	N	A-1
Total général					1 975 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 179 722,73					120 368,16	49 435,46	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 179 722,73					120 368,16	49 435,46	0,00	0,00
2006 0074	N	0,00		180 000,00	8,17	F		4.25	22 500,00	9 562,50	0,00	0,00
8063469/16275	N	0,00		300 000,08	8,92	F		4.75	33 333,32	15 239,59	0,00	0,00
99148315090	N	0,00		358 055,92	9,00	F		4.74	31 201,52	17 901,64	0,00	0,00
1233982	N	0,00		341 666,73	10,25	R		3.23992	33 333,32	6 731,73	0,00	0,00
Total général		0,00		1 179 722,73					120 368,16	49 435,46	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 179 722,73					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA 2017
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

VILLE DE FRETIN - 59 - BUDGET COMMUNAL	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.13	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.14	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.16	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.17	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.18	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.20	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.21	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.22	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.23	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.24	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	X
C1.2 - Action de formation des élus	X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X
C3.6 - Identification des flux croisés	X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)